RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2026_AO_INF_026

Fourniture d'équipements informatiques, de solutions logicielles, d'abonnements Cloud et prestations de services associées

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 30 novembre 2026 à 12:00

Coeur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée
1 place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....3
1.1 - Objet....3
1.2 - Mode de passation....3
1.3 - Type et forme de contrat....3
1.4 - Décomposition de la consultation....3
1.5 - Nomenclature....3
2 - Conditions de la consultation....4
2.1 - Délai de validité des offres....4
2.2 - Forme juridique du groupement....4
2.3 - Variantes....4
2.4 - Développement durable....4
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....5
5.1 - Documents à produire....5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....7
6.1 - Transmission électronique....7
6.2 - Transmission sous support papier....8
7 - Examen des candidatures et des offres....8
7.1 - Sélection des candidatures....8
7.2 - Attribution des accords-cadres....8
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Echanges dématérialisés....11
9 - Renseignements complémentaires....11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....11
9.2 - Procédures de recours....11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture d'équipements informatiques, de solutions logicielles, d'abonnements Cloud et prestations de services associées

La description des prestations est détaillée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu(x) d'exécution :
Territoire de Coeur D'Essonne Agglomération dont le siège social se trouve à
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Infrastructures Réseaux, Systèmes de Stockage et Prestations Associées
02	Digital Workplace – Terminaux Utilisateurs et Chaîne Logistique
03	Acquisition de Licences Logicielles, Solutions de Cybersécurité et Abonnements Cloud

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30200000-1	Matériel et fournitures informatiques
48218000-9	Logiciels de gestion des licences
30230000-0	Matériel informatique
32420000-3	Matériel de réseau

Lot(s)	Code principal	Description
01	32424000-1	Infrastructure de réseau
01	32420000-3	Matériel de réseau
01	72317000-0	Services de stockage de données
02	30230000-0	Matériel informatique
02	32250000-0	Téléphones mobiles
03	48000000-8	Logiciels et systèmes d'information
03	48218000-9	Logiciels de gestion des licences

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	A06.03	Equipements de réseaux et sécurité informatiques
02	A06.01	Micro-ordinateurs, stations de travail, périphériques divers
	A05.04	Equipements et terminaux de téléphonie
03	A06.04	Licences logiciels

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect des exigences des documents de la consultation.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres de Cœur d'Essonne Agglomération

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le déclaratif environnemental pour les lots n°1 et n°2
- Le devis quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours francs avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats précisent s'ils recourent à ce dispositif.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Facultative au dépôt mais obligatoire à l'attribution
Le bordereau des prix unitaires (BPU) dans lequel figurent l'engagement de délais ainsi que le déclaratif environnemental (pour les lots n°1 et n°2)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire technique comportant les éléments demandés pour le jugement des offres	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

La Maréchaussée
1 place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex

Horaires d'ouverture de Coeur d'Essonne agglomération :
Période du 1er septembre au 30 juin :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Période du 1er juillet au 31 août :
du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
- .odt/.ods/.odp/.docx/.xlsx/.tif/.rtf/.pdf (pour les formats de bureautique)
- .dxf/.dwg (pour les plans notamment)
- .Jpeg/.prg/.tif (pour les photos notamment)
- .mp3/.waw (pour les documents sonores notamment)
- .mp4 (pour les vidéos notamment)

- .zip/.rar (pour les fichiers compressés)

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Toutefois, si les candidats disposent d'une signature électronique, ceux-ci sont invités à remettre leur acte d'engagement signé électroniquement dès le dépôt de leur offre.

Si l'acte d'engagement n'a pas été signé électroniquement lors du dépôt de l'offre, il sera demandé à l'attributaire, au choix :

- **de le signer électroniquement** ;

ou

- **de le rematérialiser**, en procédant comme suit :
 - rematérialisation de l'acte d'engagement ;
 - signature manuscrite originale par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
 - retour du document au pouvoir adjudicateur, soit par voie postale, soit par remise en main propre contre récépissé.

En cas de groupement, la lettre d'habilitation du mandataire signée de façon manuscrite et originale par tous les cotraitants sera jointe à l'envoi précité.
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 signé de façon manuscrite et originale par le titulaire et le sous-traitant sera jointe à l'envoi.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, sauf pour les copies de sauvegarde.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés ou au seul candidat attributaire de produire ou compléter ces pièces dans un délai raisonnable et identique pour tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, L. 2152-7, R. 2152-1, R. 2152-2 et R. 2152-7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	20.0
2-Valeur technique	70.0
2.1 – Valeur technique et architecturale de l'infrastructure (Lot 1) ▰ *Pertinence et robustesse de l'architecture "Shared-Nothing" proposée pour les nœuds de calcul (agilité, gestion thermique, standardisation des composants).* ▰ *Niveau d'interopérabilité et d'intégration native des équipements (SDN, Stockage) avec le patrimoine existant de l'Agglomération (Hyper-V, Proxmox, Unifi), apprécié au regard des documentations techniques fournies.* ▰ *Performance et densité de la solution réseau (Gateway, Switching PoE++, standard Wi-Fi 7 ou 6E minimum).*	*15.0*
2.2 - Méthodologie de déploiement et d'intégration "Sans Couture" ▰ *Pertinence de la méthodologie de préparation en atelier (staging réseau, pré-configuration des firmwares et des règles de routage).* ▰ *Qualité de la méthodologie d'intervention sur site (câblage, mise en rack, intégration sans rupture de service).*	*15.0*
2.3 - Stratégie de Maintien en Condition Opérationnelle et de Sécurité (MCO/MCS) ▰ *Pertinence des processus proposés pour la mise à jour (patching) des équipements de cœur de réseau et la gestion des vulnérabilités de sécurité.* ▰ *Acceptation de la clause de confidentialité RGPD ("Keep Your Hard Drive") en cas de changement de disque défectueux.*	*10.0*
2.4-Délais d'exécution *Réactivité critique pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) évalué sur les délais figurant au BPU.*	*30.0*
3-Valeur environnementale	10.0
3.1 Durabilité et efficacité énergétique des équipements livrés (5 points). *Indice de réparabilité (ou de durabilité selon les familles de produits concernées) du produit proposé ; les certifications environnementales du produit (EPEAT Gold/Silver, TCO Certified, Energy Star, selon disponibilité sur la famille). L'évaluation s'effectue sur la base des informations inscrites dans le déclaratif environnemental. La notation valorise les indices les plus élevés et l'étendue des certifications.*	*5.0*
3.2 – Réduction mesurable des impacts logistiques et de fin de vie liés au marché (5 points). *Engagements, quantifiés et vérifiables en cours d'exécution, portant exclusivement sur les prestations du présent marché : groupage des livraisons (nombre maximal de livraisons par bon de commande vers les locaux de l'Agglomération et les sites distants) ; part d'emballages consignés, réutilisés ou en carton recyclé (% chiffré) ; remise, à chaque reprise de matériel, des attestations DEEE et des certificats de reconditionnement ou de destruction.*	*5.0*

Pour le lot n°2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0

2-Valeur technique	60.0
2.1 – Performance matérielle (Lot 2) *Qualité, ergonomie et performance des matériels proposés au regard des profils utilisateurs (encombrement des postes fixes UCFF, autonomie des Laptops, robustesse et certifications des terminaux terrain).* *Fiabilité de l'architecture de sécurité des terminaux mobiles VIP (présence d'une Enclave Sécurisée isolée, protection contre l'extraction physique).*	*15.0*
2.2-Méthodologie logistique et Services "Zéro Charge" *● Pertinence du processus de Staging (préparation, étiquetage, masterisation).* *● Qualité de la plateforme d'e-procurement et capacité d'interfaçage par API et protocole MCP pour le suivi des actifs.* *● Modalités de reprise et de recyclage des anciens matériels.*	*15.0*
2.3-Stratégie de Cyber-Résilience et Maintenance *● Organisation de la rotation du stock de sécurité (Cyber-Spare) pour garantir un matériel de moins de 12 mois.* *● Acceptation de la clause "Keep Your Hard Drive" pour le RGPD.*	*10.0*
2.4-Délais d'exécution *Réactivité critique pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) évalué sur les délais figurant au BPU*	*20.0*
3-Valeur environnementale	10.0
3.1 Durabilité et efficacité énergétique des équipements livrés. *Indice de réparabilité (ou de durabilité selon les familles de produits concernées) du produit proposé ; les certifications environnementales du produit (EPEAT Gold/Silver, TCO Certified, Energy Star, selon disponibilité sur la famille). L'évaluation s'effectue sur la base des informations inscrites dans le déclaratif environnemental. La notation valorise les indices les plus élevés et l'étendue des certifications.*	*5.0*
3.2 – Réduction mesurable des impacts logistiques et de fin de vie liés au marché. *Engagements du candidat, quantifiés et vérifiables en cours d'exécution, portant exclusivement sur les prestations du présent marché : groupage des livraisons (nombre maximal de livraisons par bon de commande vers les locaux de l'Agglomération et les sites distants) ; part d'emballages consignés, réutilisés ou en carton recyclé (% chiffré) ; remise, à chaque reprise de matériel, des attestations DEEE et des certificats de reconditionnement ou de destruction.*	*5.0*

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Processus de traitement de commandes *Méthode proposée depuis la notification du bon de commande jusqu'à la livraison, incluant les délais de prise en compte, la gestion des reliquats et le traitement des alertes.*	*15.0*
2.2- Fonctionnalités de l'outil de gestion en ligne *Mise à disposition d'un portail ou extranet ergonomique permettant à la DSI de suivre l'état d'avancement des commandes en temps réel, d'accéder à l'historique et de récupérer les documents contractuels ou factures.*	*15.0*
2.3- Moyens humains	*10.0*

Organisation du prestataire, le dimensionnement et le profil de l'équipe allouée au marché, ainsi que le profil d'un référent dédié agissant comme interlocuteur privilégié de la DSI.	
2.4-Délais d'exécution *Réactivité critique pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) évalué sur les délais figurant au BPU*	*20.0*
3-Valeur environnementale	*10.0*
***Sobriété dans la consommation de licences**. Le candidat présente le dispositif opérationnel, accessible via le portail de gestion exigé au CCTP (article 5.3), permettant d'identifier et de résilier sans frais les licences dormantes : reporting mensuel de sous-utilisation, alertes automatiques, ajustement des volumes au plus près de la consommation réelle. La notation porte sur le caractère opérationnel et mesurable du dispositif.*	*10.0*

Le critère « Prix des prestations » sera jugé à partir du montant total en € toutes taxes comprises calculé dans le devis quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera informée de l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Echanges dématérialisés

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations, dont l'envoi des candidatures et des offres liés à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, conformément à la réglementation.
Les questions des candidats ainsi que les réponses apportées par le pouvoir adjudicateur mais aussi les échanges éventuels en cours d'examen des candidatures et des offres, comme les demandes de pièces complémentaires ou de précisions sur l'offre, l'éventuelle demande de régularisation ou les négociations et même les notifications des décisions (lettre de rejet, etc..) sont opérés par voie électronique au moyen du profil d'acheteur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours francs avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours francs au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud

78011 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : — référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
— référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA,
— recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
— recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme(le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr